



COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

Réunion du 25 mars 2020

Réunion annulée

Conformément aux normes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, la commission Cnis « Entreprises et stratégies de marché » du 25 mars 2020, comme la plupart des manifestations du Cnis des mois de mars, avril, mai et juin, est annulée.

Pour limiter les retards qui pourraient être pris dans les programmes des opérations statistiques, les demandes d'avis d'opportunité (AO) d'enquêtes statistiques et les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 modifiée ont été examinées *via* une consultation électronique des membres de la commission inscrits à la réunion.

Après la mise en ligne sur le site du Cnis à la page de la commission des sept fiches descriptives d'enquêtes et de la demande d'avis 7bis, cette consultation a été organisée selon le calendrier suivant :

- 18/03 : envoi du message de consultation avec réponses au plus tard le mardi 31/03
- Le mercredi 01/04 : compilation des questions et envoi aux producteurs concernés pour réponse dans un délai maximal d'une semaine
- Le mercredi 08/04 au plus tard : compilation des questions/réponses pour mise en ligne sur site avec information des inscrits sur cette mise en ligne et message au président de la commission pour validation finale
- Semaine du 13/04 : fin de la consultation, réception de la demande d'avis 7bis signée
- Semaine du 20/04 : rédaction des sept AO et rédaction d'un compte rendu allégé comprenant les AO et la demande d'avis 7bis

La consultation n'a donné lieu à aucun retour et le président de la commission a émis un avis favorable à l'ensemble des demandes.

Un bilan sera tiré de cette procédure et présenté lors de la commission d'automne.

Tous les documents sont disponibles sur le site cnis.fr à la [page de la commission](#).

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

[Enquête sur l'impact des activités spatiales sur l'économie guyanaise \(IAS\) pour avis d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 137 Ko\)](#)

[Enquêtes de branches dans les IAA pour avis d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 131 Ko\)](#)

[Enquête mensuelle sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux agriculteurs \(EPCIA\) pour avis d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 128 Ko\)](#)

[Enquête sur les matières premières pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme pour avis d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 132 Ko\)](#)

[Enquête sur le prix des bois pour avis d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 131 Ko\)](#)

[Enquête pour la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes pour avis d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 147 Ko\)](#)

[Enquête sur la durée de travail des conducteurs routiers par lecture des "chronotachygraphes" pour avis d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 134 Ko\)](#)

[Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 - SDES - CMA France \(pdf - 142 Ko\)](#)

[Programme annuel de travail 2020 de la statistique publique - commission "Entreprises et stratégies de marché" \(pdf - 752 Ko\)](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS »

[Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)

[À télécharger sur le site du Cnis](#)

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 Juin 1951 modifiée par le service statistique du ministère de la Transition écologique et solidaire (SDES) à des données issues des fichiers relatifs aux examens d'accès aux professions du transport public particulier de personnes (T3P) organisés par les chambres des métiers et de l'artisanat (CMA)

Avis d'opportunité d'enquêtes

Enquête sur l'impact des activités spatiales sur l'économie guyanaise, *Insee-Dirag*

Enquêtes de branches dans les industries agro-alimentaires (Prodcum), *SSP*

Enquête mensuelle sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux agriculteurs, *SSP*

Enquête pour la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes, *SSP*

Enquête sur le prix des bois, *SSP*

Enquête quinquennale sur les matières premières pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme, *SSP*

Enquête sur la durée de travail des conducteurs routiers par lecture des « chronotachygraphes », *SDES*



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'impact des activités spatiales sur l'économie guyanaise (IAS)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : ponctuelle ou pluriannuelle

Demandeur : Insee – direction régionale Antilles-Guyane (Dirag) – Ministère de l'Économie et des Finances

Suite à l'annulation de la commission « Entreprises et stratégies de marché » du 25 mars 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation télématique a été organisée du 18 mars au 31 mars 2020 afin d'examiner le projet d'enquête sur l'impact des activités spatiales sur l'économie guyanaise (enquête IAS).

Industrie structurée et à forte valeur ajoutée, le spatial en Guyane occupe une place significative dans l'économie depuis son implantation en 1964. Ancrée dans une petite économie peu diversifiée, la question de ses retombées économiques locales se pose dès lors. Les enquêtes d'impact menées permettent de quantifier ces répercussions *via* un acteur neutre et indépendant : l'Insee. Enquête d'initiative régionale sans lien avec un règlement européen, l'enquête IAS précédente (2015) était la huitième conduite depuis 1987. Le Centre spatial guyanais (CSG), établissement guyanais du Cnes, est à l'origine de la demande de reconduction de l'étude d'impact du spatial sur l'économie guyanaise menée en 2015.

L'objectif principal de l'enquête est de mesurer le poids économique de la filière spatiale dans l'économie guyanaise. Ce poids économique est apprécié à travers des grands agrégats : PIB, valeur ajoutée, investissement, fiscalité, emplois... L'enquête permet de mesurer l'effet d'entraînement de l'activité spatiale dans l'économie régionale. Pour cela, l'enquête recueille des données comptables, complémentaires au système d'information de l'Insee. Dans un second temps, ces données comptables participent, avec les données des comptes économiques régionaux (modèle Tablo), à la construction d'un compte satellite du spatial. Le résultat est une mesure macro-économique par grands agrégats du poids de la filière spatiale, ventilé entre effets directs, indirects et induits.

Les principaux thèmes abordés sont :

- 1- données de cadrage sur l'entreprise,
- 2- données comptables du ou des établissements du champ,
- 3- relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants,
- 4- emploi.

Les unités interrogées sont les établissements implantés sur la base spatiale de Kourou en Guyane, ainsi que leurs sous-traitants, fournisseurs et prestataires. Le sondage est exhaustif pour le rang 1 (les deux donneurs d'ordre : le Cnes et Arianespace). Chaque établissement enquêté fournit la liste de ses sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services localisés en Guyane, ainsi que le montant des contrats qui leur sont confiés. Le rang 2, composé de ces sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services, est enquêté de manière quasiment exhaustive : une stratification par secteur d'activité et effectif salarié est effectuée et un seuil d'exclusion, basé sur le montant du chiffre d'affaires lié au spatial, est déterminé afin de couvrir 99 % des contrats déclarés au rang 1.

La collecte s'organise en deux temps. Il s'agit tout d'abord d'enquêter les deux donneurs d'ordre et les membres de l'Union des employeurs de la base spatiale (UEBS). Cette 1ère vague se déroulera de septembre à décembre 2020. La collecte concernera ensuite les fournisseurs, prestataires et sous-traitants désignés lors de la première vague. Cette campagne s'étalera de janvier à juin 2021.

Pour la première fois, les réponses aux questionnaires seront par défaut sur Internet (intégration à la plateforme « Coltrane » de l'Insee) ou, sur demande, sur papier. Cependant, en raison de la petite taille de la population des donneurs d'ordre enquêtée, et de la complexité d'extraction des données comptables, les membres de l'UEBS lors de la première vague de collecte seront tous rencontrés en face à face par l'Insee (comme en 2015). Ce mode de collecte mixte permet de s'assurer d'une bonne compréhension du champ comptable avant les réponses au questionnaire.

L'enquête IAS s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre le Cnes - CSG et la direction inter-régionale de l'Insee aux Antilles-Guyane. Une commission ad hoc a donné son avis favorable à l'enquête. La comitologie est constituée d'un comité de pilotage (directeur de l'Insee Antilles-Guyane, chef de projet, chef du service territorial de Guyane, chef du service statistique et chef des études de la direction des Antilles-Guyane) et d'un comité de suivi technique.

Le coût global de l'opération est estimé à 490 000€, soit 720 jours*homme, réparti : à 27 % pour le montage de l'enquête, 44 % pour la collecte, et 29 % pour les exploitations de données, le compte satellite du spatial et le dossier d'impact.

La publication du dossier d'impact est programmée pour le quatrième trimestre 2022.

Le président de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour les années 2020 et 2021.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes de branches dans les industries agroalimentaires (IAA)

Type d'opportunité : reconduction d'enquêtes existantes

Périodicité : annuelle

Demander : Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires, maître d'ouvrage pour l'ensemble des enquêtes de branches

Suite à l'annulation de la commission « Entreprises et stratégies de marché » du 25 mars 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation télématique a été organisée du 18 mars au 31 mars 2020 afin d'examiner le projet d'enquêtes de branches dans les industries agroalimentaires (IAA) (enquêtes Prodcom).

Les enquêtes de branches dans les industries agroalimentaires ont deux objectifs principaux :

- produire des données sur la production industrielle IAA hors industries laitières et exploitations forestières et scieries, pour répondre annuellement au règlement européen n° 3924/91 du Conseil du 19 décembre 1991 modifié relatif à la création d'une enquête communautaire sur la production industrielle (Prodcom), et mensuellement au règlement européen dit « STS » n° 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 modifié par ses amendements ultérieurs concernant les statistiques de court terme ;
- compléter le dispositif de l'Insee sur le champ de l'industrie afin d'assurer la collecte d'informations sur la production commercialisée annuelle (Prodcom) et sur la production industrielle mensuelle (IPI).

Ces enquêtes résultent de la démarche engagée en 2018 par le SSP de normalisation des enquêtes vis-à-vis des organismes professionnels agréés (OPA). L'objectif visé est de recentrer le contenu des enquêtes déléguées sur les produits et variables utiles à Prodcom et l'IPI pour les rendre conformes aux principes établis pour la conception des enquêtes directes. En 2021, les enquêtes de 14 organismes seront reprises en gestion directe par le SSP. Deux organismes professionnels agréés, le Syndicat national de l'industrie de la nutrition animale (SNIA) et La Coopération agricole Nutrition animale (LCANA), réaliseront la collecte mensuelle et semestrielle portant sur les aliments composés pour animaux de ferme.

Annuellement, les enquêtes portent sur les productions vendues en volume et en valeur. Mensuellement, les enquêtes ciblent les quantités produites participant au suivi de la production industrielle pour l'IPI (indice de la production industrielle).

Le champ des enquêtes de branches annuelles et mensuelles recouvre les entreprises ayant une activité industrielle agroalimentaire – IAA, qu'il s'agisse de leur activité principale ou secondaire (hors industries laitières et exploitations forestières et scieries qui font l'objet d'enquêtes spécifiques gérées également par le SSP).

Les divisions concernées sont :

- 10 : Industries alimentaires (hors 1013B, 1051A, B, C et D, 1071B, C et D),
- 11 : Fabrication de boissons,
- 12 : Fabrication de produits à base de tabac.

Pour les enquêtes directes, le seuil d'exhaustivité est fixé à 20 salariés et un taux de couverture minimal pour chaque activité est appliqué. Il est de 90 % pour l'enquête annuelle et de 75 % pour l'enquête mensuelle.

La dématérialisation par Internet par le SSP des enquêtes de branches annuelles et mensuelles engagée en 2011 avait été achevée en 2017.

La diffusion des premiers résultats par le SSP se fait sur le site Agreste *via* la publication d'un *Agreste Chiffres et données* « Productions commercialisées des industries agroalimentaires » présentant les résultats sous forme de tableaux accompagnés de la méthodologie d'enquête et du questionnaire. Sa parution est prévue au mois de juillet N+1.

Les résultats issus des enquêtes mensuelles sont diffusés à partir du 10 du mois M+2 pour les données relatives au mois M par l'Insee. Sur le site Agreste, certains produits de l'enquête sont publiés sous forme de séries longues historiques dans la publication le « bulletin mensuel ».

Le président de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à ces enquêtes.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2021 à 2025 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux agriculteurs (EPCIA)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires

Suite à l'annulation de la commission « Entreprises et stratégies de marché » du 25 mars 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation télématique a été organisée du 18 mars au 31 mars 2020 afin d'examiner le projet d'enquête mensuelle sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux agriculteurs (EPCIA).

Cette enquête dans sa forme actuelle résulte d'une refonte en 1995 de l'enquête courante réalisée pour le suivi de l'indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles.

Elle a pour objectif de suivre les coûts d'approvisionnement des agriculteurs en agrofournitures et en produits et services vétérinaires. À ce titre, elle suit les prix de vente aux agriculteurs des principaux produits d'alimentation animale, des engrais, des produits phytosanitaires, des semences, du matériel et petit outillage et des produits et services vétérinaires.

L'enquête permet ainsi d'alimenter l'indice des prix d'achat des moyens de productions agricoles (IPAMPA), harmonisé avec celui des autres pays de l'Union européenne, et de calculer des IPAMPA régionalisés. À l'échelon européen, l'information collectée répond également aux demandes de transmission de prix absolus de certains engrais et de certains produits d'alimentation animale définies par un *gentleman's agreement* entre les États membres, Eurostat et la Direction Agriculture et développement rural de la Commission européenne.

La collecte mensuelle est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 240 entreprises – situées en France, y compris dans les DOM – parmi les plus représentatives qui vendent des produits et services utilisés par les exploitants agricoles. La plupart des entreprises (208) relèvent du domaine de l'agrofourniture et 32 cabinets vétérinaires sont également interrogés.

Lors de la précédente édition, il a été procédé au rebasement 2015 qui a permis d'actualiser la totalité des produits suivis et de renouveler en partie l'échantillon des entreprises interrogées et à la dématérialisation par Internet de l'enquête en gestion directe par le SSP, les services déconcentrés du ministère de l'Agriculture apportant leur concours pour le suivi de proximité des entreprises.

Un comité de concertation a été réuni en février 2015 en vue de la réalisation de l'enquête préliminaire au rebasement 2015. Il regroupait l'Insee, le SSP et l'ensemble des professionnels des domaines concernés.

Le SSP consolide les résultats de l'enquête PCIA avant leur transmission à l'Insee, en charge du calcul de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA). L'indice est diffusé entre 25 et 30 jours après la fin du mois sous revue.

Au niveau européen, Eurostat diffuse sur son site l'IPAMPA et les prix absolus calculés. Au niveau national, cet indice alimente les différentes publications sur la conjoncture agricole réalisées par l'Insee et le SSP. Ces dernières sont mises en ligne sur leur site respectif. Plusieurs organisations professionnelles utilisent par ailleurs les résultats de l'IPAMPA pour les études de conjoncture sur leur domaine de compétence et pour alimenter leurs propres publications. Au niveau régional enfin, les IPAMPA régionalisés alimentent les publications de conjoncture des services statistiques régionaux du ministère de l'agriculture.

Le président de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2021 à 2025 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête pour la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : annuelle

Demandeur : Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires

Suite à l'annulation de la commission « Entreprises et stratégies de marché » du 25 mars 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation télématique a été organisée du 18 mars au 31 mars 2020 afin d'examiner le projet d'enquête pour la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes.

Le premier objectif de l'enquête est de produire les données permettant de calculer les indicateurs économiques par segment de flotte demandés par la décision d'application du règlement européen (UE) 2017/1004 du 17 mai 2017 relatif à l'établissement d'un cadre de l'Union pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche et le soutien aux avis scientifiques sur la politique commune de la pêche. Plus généralement, l'objectif est d'évaluer les performances économiques des différentes flottilles et leur évolution.

Les principaux thèmes concernent : les revenus (valeur des débarquements des produits de la pêche, subventions directes, autres revenus), les coûts (dépenses de personnel, coûts énergétiques, entretien et réparation, autres coûts, coûts en capital), la valeur du capital physique, les investissements matériels, la situation financière et les emplois.

Le champ de l'enquête couvre l'ensemble des navires métropolitains inscrits au fichier communautaire de la pêche européen au 1er janvier et actifs un jour dans l'année. Les unités enquêtées sont les navires de pêche. La population de référence au 1/1/2019 compte 3 940 navires (1 250 en Méditerranée et 2 690 en Atlantique-Manche-Mer du Nord). L'échantillon est stratifié pour tenir compte de la longueur des navires et des engins de pêche utilisés. Un tirage aléatoire systématique après un tri de la base de sondage par quartier maritime permet d'assurer une bonne couverture géographique.

La collecte est réalisée par le Laboratoire d'économie et de management de l'Université de Nantes (Lemna) et par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la Mer (Ifremer) :

Le Lemna collecte les données à partir des comptabilités d'entreprise. Celles-ci sont obtenues auprès de leur réseau de partenaires situés sur tout le littoral français, constitués de centres de gestion agréés, d'associations de gestion et de comptabilité, de cabinets d'expertise comptable ou d'armements à la pêche (au total une trentaine de structures participe chaque année au programme de collecte). L'Ifremer collecte directement les données auprès des patrons/armateurs des navires de pêche par voie d'enquêtes réalisées en face à face par des enquêteurs répartis sur le littoral.

Le Lemna et l'Ifremer effectuent chacun des vérifications et contrôles sur les données qu'ils collectent puis transmettent de façon sécurisée les données individuelles par navire au SSP, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. La collecte est annuelle.

Outre la transmission annuelle des indicateurs économiques à la Commission européenne et leur publication dans le rapport économique annuel sur l'état de la flotte de pêche de l'Union européenne, les données sont utilisées pour répondre aux demandes des services, notamment de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA). Ces données sont également diffusées dans la ligne éditoriale du SSP et mises à disposition des chercheurs *via* le centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

Le président de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2021 à 2025 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le prix des bois

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : trimestrielle

Demandeur : Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières

Suite à l'annulation de la commission « Entreprises et stratégies de marché » du 25 mars 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation télématique a été organisée du 18 mars au 31 mars 2020 afin d'examiner le projet d'enquête sur le prix des bois.

Dans le cadre des objectifs de développement de la filière forêt-bois, le service statistique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (SSP) est chargé de mettre en place une enquête sur le suivi des prix des bois façonnés bord de route. Cette enquête comprend trois volets : les grumes de bois d'œuvre, le bois de trituration et le bois énergie sylvicole. Le SSP délègue la collecte des deux derniers volets au Centre d'étude de l'économie du bois (CEEB), à qui l'Insee confie par ailleurs la collecte auprès de ces entreprises dans le cadre de l'enquête Observation des prix de l'industrie et des services (Opise).

L'objectif est de recueillir les informations permettant de calculer des indices d'évolution du prix des bois afin d'informer les acteurs de la filière forêt-bois sur les tendances du marché national de manière régulière et indépendante des parties contractantes. Les données collectées par l'enquête Prix des bois sont également utilisées dans les comptes européens de la forêt (*European Forest Accounts*, EFA) pour valoriser les stocks et les échanges au sein de la filière Bois. Ils font annuellement l'objet d'un rapportage européen.

Les unités enquêtées sont des entreprises d'exploitation forestière situées en France métropolitaine : environ 200 entreprises pour les grumes, 70 à 80 entreprises pour la trituration, et 60 à 80 entreprises pour le bois énergie sylvicole.

L'enquête est réalisée tous les semestres pour les prix des grumes et tous les trimestres pour les bois de trituration et les bois énergie sylvicole. La collecte est réalisée par Internet.

Le comité de pilotage associe le SSP, le CEEB et l'Insee. Un comité des utilisateurs réunit les organisations professionnelles et les instituts techniques concernés pour examiner toute demande concernant l'évolution du questionnaire ou la diffusion.

Les résultats sont publiés chaque trimestre (trituration, énergie) ou semestre (grumes) sur le site Agreste du SSP sous la forme d'indices d'évolution.

Le président de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2021 à 2025 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête quinquennale sur les matières premières pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : ponctuelle ou pluriannuelle (quinquennale)

Demandeur : Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires

Suite à l'annulation de la commission « Entreprises et stratégies de marché » du 25 mars 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation télématique a été organisée du 18 mars au 31 mars 2020 afin d'examiner le projet d'enquête quinquennale sur les matières premières pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme.

Il s'agit de la reconduction d'une enquête réalisée depuis 1973 par le SSP. Elle remplace d'anciennes investigations effectuées par les organisations professionnelles du secteur. La dernière enquête triennale a été réalisée en 2016 sur l'année de constat 2015. En 2018, après consultation des professionnels, pour ce nouveau millésime, la périodicité de l'enquête devient quinquennale.

L'origine de la demande est nationale. Mais les résultats de l'enquête sont utilisés pour répondre aux demandes des services de la Commission européenne, notamment en matière de bilans d'approvisionnement mais également à répondre à une demande forte des professionnels au niveau national.

Les objectifs de l'enquête sont de connaître les quantités de produits, notamment agricoles, utilisées dans la fabrication des aliments composés pour animaux de ferme que sont les aliments d'allaitement, les aliments minéraux et les autres aliments composés, permettre d'actualiser les informations sur les débouchés offerts par l'alimentation animale à ces nombreuses productions et de suivre les stratégies d'arbitrage entre les différentes matières premières et de permettre de recalculer le bilan d'approvisionnement demandé par Eurostat dans le cadre d'un *gentleman agreement* ainsi que le bilan fourrager réalisé par le SSP au niveau national.

Les principaux thèmes abordés concernent :

- les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments composés pour animaux de ferme selon un détail des produits ;
- la quantité totale fabriquée selon la filière animale de destination (bovins, ovins, porcins, volailles...) dont les filières sous cahier des charges « nourries sans OGM » et une production biologique.

Les unités interrogées sont les établissements producteurs d'aliments composés pour animaux de ferme (aliments d'allaitement, aliments minéraux et autres aliments composés) de France produisant :

- plus de 5 000 tonnes par an d'aliments composés (dont aliments d'allaitement) hors aliments minéraux ;
- plus de 2 000 tonnes par an d'aliments minéraux.

La liste des établissements est établie à partir des unités interrogées dans le cadre des enquêtes mensuelles et semestrielles de production d'aliments pour animaux réalisées par le Syndicat national des industriels de l'alimentation animale (Snia), Coop de France nutrition animale et de l'enquête annuelle de l'Association des fabricants de compléments pour l'alimentation animale (AFCA-CIAL).

Lors de la dernière édition, l'enquête a été dématérialisée par Internet. Les temps de réponse moyen à l'enquête étaient de 125 minutes.

La diffusion des premiers résultats se fait sur le site Agreste au travers d'un :

- *Chiffres et Données – Série Agroalimentaires* – « Les matières premières de l'alimentation animale en 2020 » présentant les résultats sous forme de tableaux accompagnés de la méthodologie d'enquête et du questionnaire. Sa parution est prévue pour le premier trimestre 2022 ;
- *Agreste Primeur* présentant en quatre pages l'essentiel des résultats de l'enquête accompagné des données chiffrées en fichier tableur. Sa parution est prévue fin du premier trimestre 2022.

Le président de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour l'année 2021.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la durée de travail des conducteurs routiers, par lecture des chronotachygraphes

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : volet annuel et volet trimestriel en continu

Demandeur : Service des données et études statistiques, Commissariat général au développement durable (CGDD), ministère de la Transition écologique et solidaire

Suite à l'annulation de la commission « Entreprises et stratégies de marché » du 25 mars 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation télématique a été organisée du 18 mars au 31 mars 2020 afin d'examiner le projet d'enquête sur la durée de travail des conducteurs routiers, par lecture des chronotachygraphes.

L'objectif de cette enquête est de recueillir des données permettant de calculer de manière régulière et objective la durée du travail des conducteurs routiers de poids lourds et ses composantes, afin d'informer les partenaires sociaux de ses évolutions. Les données collectées sont définies légalement et enregistrées dans un dispositif technique obligatoire appliqué aux poids lourds et aux conducteurs.

L'enquête traite de la durée de service des conducteurs routiers, qui se décompose en temps de conduite, temps de travail autres que conduite (entretien du camion, chargement) et temps d'attente (périodes pendant lesquelles les conducteurs n'effectuent aucun travail et ne sont pas tenus de rester à leur poste, sauf pour répondre à des appels éventuels afin d'entreprendre ou de reprendre la conduite ou d'autres travaux). Elle recueille également le nombre de kilomètres parcourus (lorsque le dispositif automatique le permet), le nombre de jours de travail et le nombre de jours de repos compensateurs.

L'enquête « chronotachygraphes » est purement d'initiative française, et n'est pas liée à un règlement statistique européen. Sa création est la conséquence des engagements pris par l'État lors de la signature de l'accord de sortie du conflit social dans le transport routier de marchandises (accord du 23 novembre 1994). L'enquête est inscrite et souhaitée dans le rapport du Cnis sur l'inventaire des besoins d'information sur les transports. Les autres sources statistiques disponibles (DADS, ESA) ne permettent pas de repérer les conducteurs de véhicules poids-lourds (de plus de 3,5 tonnes).

L'enquête porte sur les conducteurs de poids lourds salariés dans les entreprises de transport routier de fret dit « élargi ». L'unité statistique interrogée est l'établissement employeur.

En début d'année, une enquête annuelle préliminaire permet de déterminer le champ des conducteurs routiers de poids lourds marchandises de plus de 3,5 tonnes des secteurs du transport routier de fret dit « élargi ». Elle est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 2 700 établissements. Ces derniers sont interrogés sur un échantillon de 32 000 conducteurs salariés. La collecte des enregistrements chronotachygraphes est réalisée en continu, et exploitée par vagues trimestrielles. Elle porte chaque trimestre sur 3500 conducteurs salariés d'environ 650 établissements. L'échantillon est renouvelé au quart chaque trimestre.

Le champ de l'enquête est celui des conducteurs salariés des établissements du « transport routier de fret élargi » défini par quatre activités de la Nomenclature d'Activité Française (NAF rev2 : 49.41A, 49.41B,

49.41C et 52.29A). Toutes les tailles d'établissement sont interrogées. Le champ exclut donc les conducteurs non salariés ainsi que les conducteurs salariés des établissements dont l'activité principale n'est pas dans le transport routier de fret « élargi », c'est-à-dire essentiellement le transport pour compte propre.

L'enquête annuelle comme les vagues trimestrielles sont réalisées par voie postale et, pour sa partie trimestrielle, via un site internet de collecte. En 2021, le SDES prévoit la mise en place, en complément du mode postal, d'un site internet de collecte des questionnaires annuels

L'enquête, qui permet de distinguer temps de conduite et temps consacré à d'autres travaux, est très utile aux partenaires sociaux, lors des négociations salariales ou sur les conditions de travail. L'enquête s'insère d'ailleurs dans le suivi social des professions du transport routier de marchandises. Elle est en particulier publiée dans le « Bilan social du transport routier de marchandises », publication annuelle qui regroupe l'ensemble des éléments utiles à la négociation collective entre partenaires sociaux.

Un groupe de pilotage spécifique a été mis en place pour l'enquête « chronotachygraphes ». Il a associé l'administration, les centres de recherche (Inrets) et les organisations professionnelles et syndicales concernées. Un comité de concertation s'est de nouveau réuni en octobre 2019 pour valider l'utilité de cette enquête et la faire évoluer.

Les résultats sont diffusés sur le site Internet du ministère, dans plusieurs produits de diffusion du SDES : publications « Datalab essentiel », « Bilan social du transport routier de marchandises ».

Le président de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2021 à 2025 (cinq années).